

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 83  
Présents à la séance : 44  
Représentés (pouvoirs) : 4

Date de la convocation : 29/01/2021

Date de l'affichage par extrait de la  
présente délibération : 18/02/2021



**Délibération n° DCS/2021/01**

**OBJET : VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE SUR LA BASE D'UN  
RAPPORT**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN ET LE CINQ FEVRIER**

**Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire  
Gapençaise s'est réuni en visioconférence, après convocation légale, sous la  
présidence de M. Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte du SCoT.**

**Etaient présents ou représentés :**

**Communauté de Communes Buëch-Dévoluy :** ACANFORA Christiane représentée par DE BONNAULT Marie Josée (pouvoir), PINET Stéphane suppléante de BONNARDEL Jérôme, BOURGAT Michel, BRIOULLE Jean-Pierre, DE BONNAULT Marie-Josée, GILARDEAU Christian, IDELOVICI Richard, ROGOU Marie-Paule, SELLIER Jacques

**Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar :** ACHIN Richard, BEAUDOIN Gérard, BLACHE Jean-Luc, BOYER Christophe, CARLUE Ivan, DABAT Marc, DESSEIN Aurélie, REY Antony suppléant de ESCALLE Jean, MACLE Josiane, MOREL Christian, PY Martine, ROUSTANG Benoît, SARRAZIN Bruno

**Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance :** BONNAFFOUX Joël représenté par BROCHIER Jean-Louis (pouvoir), BOURGADE Béatrice, CLAUZIER Élisabeth, ESTACHY Jean-François, KUENTZ Adèle, LEFORT Dominique, PONS Julien, DERIVAUX Richard suppléant de REYNAUD Laurent, SOLOMIAC Florence

**Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance :** AILLAUD Jean-Baptiste, VINOT Philippe suppléant de ALLEC Patrick, ALLEGRA Francesco, LAZARO Marie-Christine suppléante de ARNAUD Jean-Michel, WARIN Gérard suppléant de AYACHE Serge, BOUTRON Claude, BROCHIER Jean-Louis, COMBE Hervé, DIDIER Roger représenté par BOUTRON Claude (pouvoir), DUGELAY Denis, GRENIER Maryvonne, GRIMAUD Roger, HUBAUD Christian, MOSTACHI Ginette représentée par GRENIER Maryvonne (pouvoir), MULLER Christian, ODDOU Rémy, VAN WONTERGHEM Christian

**Etaient absents ou excusés :**

**Communauté de Communes Buëch-Dévoluy :** AQUINO Roger, BARTHELEMY Monique, BONIN Vivien, BONNARDEL Jérôme, CONTOZ Jean-François, FRANCOU Jacques, FROGET Alain, LAURENS Jean, RICOU CHARLES Michel, ROUSSEAU Jean, VERBAUWEN Marie-Josèphe

**Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar** : BELLON Marie, BERNARD Julie, BICAIS Jean-Jacques, BONNABEL Eveline, CATINOT Simon, COLLE Jean-Pierre, COLLIN François, DISDIER Christophe, DUMAS Christian, GARCIN Bernard, GINSBERG RIGAUD Catherine, RAYNE Jean-Michel

**Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance** : ARNAUD Rolland, CHEVALIER Florence, FEUILLASSIER Béatrice, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, TAIX Marie-Laure

**Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance** : BUTZBACH Pimprenelle, COSTORIER Rémi, GAY-PARA Michel, JOUBERT Claudie, LOUCHE Frédéric

**Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :**

A. MANIVEL (Le Dévoluy),  
G. LESBROS (Montmaur),  
S. GALLES, chargé de mission en urbanisme,  
P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation,  
L. NIVOU, chargée de mission Développement territorial.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Maryvonne GRENIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élaboration du budget primitif doit être précédé, pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, d'une phase préalable, constituée par le Débat d'Orientation Budgétaire. Ce débat s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire et doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le Rapport d'Orientation Budgétaire est annexé à la présente délibération. Il sera ensuite transmis au Préfet du Département ainsi qu'aux EPCI membres.

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2021, annexé à la délibération et communiqué aux membres du Conseil Syndical en amont, fait l'objet d'une présentation et d'un débat au cours de la présente séance.

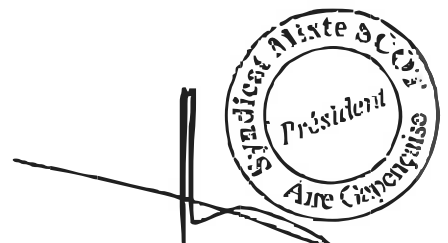
Après la tenue de ce dernier, le Président propose aux membres du Conseil syndical de prendre acte du Débat d'Orientations Budgétaires.

**Avec 48 votes « pour » des membres présents ou représentés, 0 abstention et 0 vote « contre », le Conseil Syndical prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2020 sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire.**

**ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.**

Le Président,  
Benoît ROUSTANG

ANNEXE  
Rapport d'orientation budgétaire



## Rapport sur les Orientations Budgétaires

### Rappel des actions menées en 2020

A la suite de l'évaluation de 2019, les élus du Syndicat mixte ont acté la mise en révision du document SCoT le 28 novembre 2019, du fait notamment de l'évolution du périmètre du SCoT (entrée de 10 communes et sortie de Bellaffaire et Chorges).

En 2020, et dans un contexte sanitaire délicat, le Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise a poursuivi son travail sur trois axes :

**Le suivi de la mise en oeuvre du SCoT**, à travers le suivi des documents d'urbanisme et des projets locaux, accompagnement des communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, avis réglementaires du Syndicat mixte en tant que *Personne Publique Associée (7 avis réalisés en cette année particulière)*

**Le suivi et l'observation du territoire**, à travers la gestion du Système d'Information Géographique du SCoT. Différents travaux ont été menés en matière de connaissance des méthodologies relatives à la consommation d'espace (MoS, méthodologies) ou encore de quantification de la vacance de logements, en prévision de la révision du SCoT. Le Syndicat mixte a également poursuivi le travail en matière de mise à jour et d'animation sur la thématique du foncier à vocation économique. Les données issues de l'Enquête Déplacement Ville Moyenne de 2018 ont également été mises à disposition des EPCI dans le cadre d'une information relative à Loi d'Orientations des Mobilités et la prise de compétence "mobilité" des Communautés de Communes.

**L'animation et pédagogie territoriale**, à travers l'accompagnement des collectivités et des acteurs du territoire afin de faciliter la mise en oeuvre du SCoT et de mutualiser des réponses aux enjeux du territoire.

Dans le cadre des "opérations pilotes" portées par le SCoT (financement AMI Stratégies Foncières et accompagnement ADEME), les 4 EPCI du territoire avaient été accompagnés en 2019 par des Bureaux d'études pour la requalification de zones d'activités économiques sur les territoires de :

- Boutariq (Veynes/Montmaur),
- du Moulin (St-Bonnet-en-Champsaur),
- Théus/Remollon.

Les réunions de restitutions ont eu lieu avec l'ensemble des acteurs économiques en janvier 2020. Une dernière étude a été formalisée au premier trimestre d'avril à juillet 2020 sur Micropolis (Gap).

Cet accompagnement s'est également traduit par la mise en place de 3 modules de formations à destinations des élus du SCoT concernant un rappel des bases en urbanisme, des méthodologies employées en matière d'analyse et avis du Syndicat mixte sur les documents d'urbanisme mais aussi sur les différents outils d'aménagement à disposition (dans le PLU, outils fiscaux et leviers financiers).

En outre, des premiers contacts ont été noués avec les SCoT voisins, en phase d'élaboration, en prévision d'une future réunion inter-SCoT. Le Syndicat mixte s'est également intéressé aux démarches Opérations de Revitalisation des Territoires en rencontrant différents acteurs ayant

mis en place le dispositif. Des renseignements ont aussi été pris sur le programme Petites Villes de Demain afin d'accompagner les communes potentiellement concernées sur le territoire en proposant l'appui des services du Syndicat mixte.

Par ailleurs, le Syndicat mixte a participé, dans le cadre du travail ADEME, à différents groupes de travail relatifs aux Énergies Renouvelables du territoire, notamment dans le cadre du Plan Climat Air Energie du Territoire de l'agglomération Gap-Tallard-Durance et autour des réflexions en matière de développement des EnR sur le territoire de la Communautés de Communes du Buëch Dévoluy.

Enfin, le Syndicat mixte a préparé l'installation de ses instances (Conseil syndical et bureau) suite aux élections municipales et dans un contexte inédit du fait de la crise sanitaire. Dans ce cadre, plusieurs "Cahiers pratiques" (soutenus par l'ADEME) visant à donner une lecture synthétique et illustrée du SCoT, par thématique, et à apporter des ressources complémentaires aux élus du territoire, ont été élaborés à destination de nouveaux élus à l'automne :

- L'armature urbaine et rurale du SCoT
- Mettre en oeuvre le volet résidentiel du SCoT
- Mettre en oeuvre le volet économique et commercial du SCoT
- Protéger et valoriser le capital naturel et paysager de l'aire gapençaise
- Concilier développement économique, résidentiel et sobriété foncière
- Mobiliser le potentiel de développement des énergies renouvelables sur l'Aire gapençaise
- Articuler - Urbanisme et mobilité dans l'Aire gapençaise

### Grandes lignes du programme de travail 2021

Le programme de travail 2021 du Syndicat Mixte sera essentiellement consacré au **lancement et à la conduite de la révision du SCoT de l'Aire Gapençaise.**

Ce lancement sera marqué par trois missions principales :

- **La mobilisation des acteurs du territoire** : cadrage réglementaire de la révision avec la DDT05, tournée des EPCI, de leurs villes centres et des acteurs locaux (CAUE, chambres consulaires, ADDET, Parcs, *etc.*) pour identifier les projets structurants en cours ou à venir, ainsi que leurs besoins en matière de données et d'accompagnement;
- **La finalisation du cadre de prescription de la révision du SCoT** : définition des modalités de concertation du grand public, définition éventuelle d'objectifs complémentaires assignés à la révision, réflexion sur l'intégration des dispositions des ordonnances de juin 2020 (modernisation des SCoT et rationalisation de la hiérarchie des normes applicable aux documents d'urbanisme);
- **La conduite effective de la révision du SCoT** : lancement du diagnostic, identification des données nécessaires et des études complémentaires à conduire, articulation avec les projets et études existantes sur le territoire.

L'année 2021 sera également marquée par de nombreuses évolutions dans le paysage institutionnel et par les outils mis en oeuvre sur le territoire : Petites Villes de Demain, définition des Autorités Organisatrices de Mobilité sur le territoire, mise en place des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ainsi que du Comité Local de Cohésion Territoriale... Le Syndicat Mixte sera présent aux côtés des collectivités de l'Aire Gapençaise et mobilisera ses ressources humaines et techniques afin qu'elles puissent bénéficier de ces outils, dans la perspective d'une mise en oeuvre des orientations et objectifs du SCoT.

Au-delà de ces missions spécifiques pour l'année 2021, le Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise poursuivra ses travaux en matière d'urbanisme réglementaire (suivi des documents d'urbanisme, rôle de Personne Publique Associée, élaboration des avis réglementaires, *etc.*) et accompagnement de projets, ainsi que sa participation aux réflexions liés à l'aménagement et au développement du territoire (groupe de travail GEOMAS, instances de dialogue du SRADDET, réunions interSCoT, *etc.*).

### Équilibre budgétaire général 2021

La situation financière du SM au 31/12/2020 est saine. Notamment parce qu'il a perçu des subventions sur des travaux réalisés antérieurement, mais aussi parce qu'il a perçu une Dotation de l'Etat de 50 000 € en prévision de la Révision engagée depuis 2019, et dont les travaux débiteront réellement en 2021.

Pourtant il faut rappeler la difficulté de cet équilibre entre les sections de fonctionnement et d'investissement. L'équilibre de la section de fonctionnement est grevé par un delta d'environ 40 000 € entre les amortissements des dépenses d'investissement et les amortissements des subventions, delta qui se retrouve en positif en section d'investissement. Et cela perdurera au moins jusqu'en 2023.

Les principales dépenses, hors charges courantes et charges de personnel, concerneront le lancement de la révision du Schéma. Elles se traduiront par des conventions avec les Agences d'Urbanisme et des contrats avec des Bureaux d'Etudes spécialisés, en 2021, mais aussi dans les années suivantes. L'objectif étant d'approuver la révision en 2024 ou 2025. Pour 2021, année de lancement de la Révision, il est peu probable que le SM engage d'études spécialisées. Il aura besoin d'un accompagnement par les Agences d'Urbanisme dans le cadre :

- de la mobilisation des acteurs du territoire
- de la mise en place de la concertation
- dans les choix liés aux modifications législatives des SCOT
- dans la définition du contenu de la Révision

Concernant les effectifs salariés, ils resteront inchangés, soit 3 chargés de mission (1 emploi d'attaché et 2 emplois d'ingénieur) à temps complet. Pour se conformer à la nouvelle réglementation le régime indemnitaire sera modifié : le RIFSEEP sera mis en place.

Le secrétariat sera assuré comme par le passé par du personnel mis à disposition par le CDG (un emploi à temps partiel).